



Protection Sociale Complémentaire (PSC) et Handicap : la CFTC Finances signe les deux accords

Depuis plusieurs mois, la **Fédération CFTC Finances** participe aux négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC) et le Handicap. Le vendredi 21 juin 2024, en présence du ministre des comptes publics et de la secrétaire générale du ministère, la **Fédération CFTC Finances** a signé deux accords.

Accord PSC

Pour la **Fédération CFTC Finances**, la PSC qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2026 est un sujet de premier plan. A compter de cette date, tous les agents du ministère, à l'exception de quelques cas limitativement prévus, auront l'obligation d'intégrer ce nouveau régime qui comprend un volet santé et un volet prévoyance. En contrepartie, l'État prendra en charge 50 % de la cotisation de base du volet santé et participera à hauteur de 7 € par mois sur le volet prévoyance.

La **Fédération CFTC Finances** a négocié un contrat panier de soins et un contrat de prévoyance d'un bon niveau en portant des propositions améliorant le niveau de remboursement des prestations (optique, dentaire, psychologues, etc.) dont l'enjeu de santé est primordial. Chaque contrat pourra être amélioré par deux options en matière de santé (avec une prise en charge à hauteur de 5 € par l'employeur) et deux options en matière de prévoyance améliorant les garanties liées aux pertes de revenus liées à l'incapacité de travail, inaptitude ou invalidité.

Accord Handicap

L'accord Handicap signé par la **Fédération CFTC Finances** permet d'améliorer les conditions de travail mais aussi d'assurer un meilleur suivi et accompagnement pour les agents en situation de handicap. Cet accord prévoit entre autres un meilleur accompagnement des encadrants ou des collectifs grâce à des formations ou la mise à disposition de nouveaux outils tel que l'élaboration d'un guide d'accueil des agents en situation de handicap. Par ailleurs, les agents qui souhaitent déclarer leur handicap ou renouveler leur RQTH pourront bénéficier d'une ASA d'une journée. L'accord permettra aussi de cofinancer des prestations horaires de mise à disposition d'auxiliaires de vie pour les activités professionnelles.

Malgré des imperfections, la **Fédération CFTC Finances** a signé l'accord sur la PSC qui garantit une offre de qualité nettement supérieure à celle proposée par les accords interministériels. En termes de garanties santé et prévoyance pour tous les agents de notre ministère. De son côté, l'accord Handicap améliore le quotidien des agents en situation de handicap dans notre ministère, le bien-être des agents et leur qualité de vie étant au cœur des préoccupations de la **Fédération CFTC Finances**.

Par la signature de ces accords, la **Fédération CFTC Finances** contribue à toute action destinée à améliorer le quotidien des agents du ministère